



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
DRÔME



**CHEVAL**

AMÉNAGEURS  
ENGAGÉS



## Dossier de presse

VENDREDI 5 MAI 2023

**SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE POUR  
LA REMISE EN ÉTAT AGRICOLE DE TERRAINS  
EXPLOITÉS EN CARRIÈRE.**

[drome.chambres-agriculture.fr](http://drome.chambres-agriculture.fr)





# Dossier de presse

VENDREDI 5 MAI 2023

## Sommaire

L'ENTREPRISE GROUPE CHEVAL .....	3
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME .....	4
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME ACCOMPAGNE LA RÉHABILITATION DE CARRIÈRES EN TERRES AGRICOLES .....	5
PLAQUETTE DES CARRIERS .....	7
POURQUOI UNE CONVENTION ENTRE LE GROUPE CHEVAL ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME ? .....	12

## AMÉNAGEURS ENGAGÉS

Le Groupe CHEVAL est une équipe dynamique et impliquée qui propose une offre globale pour la réalisation d'aménagements respectueux et durables.

Depuis trois générations, le Groupe est au service des populations afin de garantir le développement et l'entretien d'infrastructures performantes et responsables. Conscient des enjeux sociaux et environnementaux auxquels le monde et les entreprises sont confrontés, le Groupe s'engage au quotidien en mettant en œuvre l'ensemble de ses savoir-faire ainsi que ses capacités d'innovation afin de relever les défis de demain.

Fort d'une croissance dynamique et maîtrisée, le Groupe CHEVAL se positionne aujourd'hui comme un acteur territorial de premier plan. Il regroupe 20 entités implantées sur l'ensemble du quart Sud-Est de la France et réunit 830 collaborateurs.

Jean-Pierre Cheval, petit-fils du fondateur Lucien Cheval, est le Président. La direction générale est assurée par Nicolas Meffre.

## PREMIÈRE ENTREPRISE À MISSION DANS LES SECTEURS DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le 16 décembre 2020, le Groupe CHEVAL est devenu la première société du secteur des travaux publics à revêtir la qualité d'entreprise à mission. Introduit par la loi PACTE, ce nouveau statut a pour objectif d'encourager une démarche plus responsable des sociétés en démontrant la possibilité d'allier sens et performance. Pour les entreprises, cela implique de se fixer des objectifs sociaux et environnementaux à poursuivre dans le cadre de ses activités. Ces objectifs constituent sa « mission ».

Plus qu'une raison d'être inscrite sur ses statuts, l'entreprise s'engage à poursuivre des projets spécifiques pleinement intégrés à sa stratégie économique.

Le Groupe Cheval a ainsi choisi de mener ses actions autour de 8 engagements principaux :

- Préparer l'avenir des jeunes
- Développer le potentiel de chacun
- Limiter l'empreinte carbone
- Contribuer à la transition énergétique
- Protéger la biodiversité
- Préserver la ressource eau
- Favoriser l'économie circulaire
- Dynamiser la vie économique des territoires





# LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME

L'agriculture est un secteur économique majeur de la vie drômoise qui génère un chiffre d'affaires de 781 M€ et plusieurs milliers d'emplois (exploitants et salariés). La Drôme compte 5253 exploitations sur son territoire sur 194 000 ha de surface agricole utile. Elle dispose d'une agriculture diversifiée et de filières à forte valeur ajoutée.

La Chambre d'agriculture de la Drôme fait partie d'un réseau de 103 Chambres départementales et régionales, disposant d'une expertise reconnue et d'une proximité unique avec les agriculteurs et les collectivités.

La Chambre d'agriculture de la Drôme participe au développement de la souveraineté alimentaire du département, renforce l'attractivité du métier d'agriculteur, favorise le développement territorial et développe des relations constructives avec le monde agricole.

Plus qu'une simple organisation ou entreprise, elle est dotée de missions et de valeurs fortes visant à contribuer au développement de l'agriculture de la Drôme.

## ORGANISME CONSULAIRE

Par les avis rendus lors de consultations et par la représentation assurée par nos élus dans les instances de décision, nous contribuons à orienter l'agriculture et à en porter les intérêts auprès des décideurs politiques et économiques.

Ces missions sont intégralement autofinancées par la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## AU SERVICE DU MONDE AGRICOLE

Par la mobilisation de nos équipes, nous apportons appui et conseil de façon experte et indépendante aux entreprises et territoires qui nous font confiance.

Ces interventions se réalisent sous forme de prestations de conseils et de formations.

## ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Par nos actions de natures très diverses, nous contribuons au dynamisme et à la performance de l'agriculture, nous anticipons et préparons les modèles d'agricultures de demain, en lien avec les enjeux de société.

Ces missions bénéficient du soutien de financeurs externes, complété par notre autofinancement.





# LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME ACCOMPAGNE LA RÉHABILITATION DE CARRIÈRES EN TERRES AGRICOLES

## Enjeux

Assurer l'encadrement et le suivi de la réhabilitation agricole et de la remise en culture des terrains que le carrier a cessé d'exploiter.

Retrouver un potentiel agronomique des terrains au moins équivalent au potentiel initial.

## Contenu de l'accompagnement :

La chambre d'agriculture de la Drôme apporte ses compétences techniques d'expertise agronomique et ses compétences d'animation agricole lors des différentes étapes :

### 1ère étape :

#### Etat des lieux des potentialités agronomiques des secteurs agricoles impactés par l'exploitation de carrières ou gravières.

L'état des lieux se fait à l'aide d'outils comme les sondages à la tarière, les profils pédologiques, l'individualisation des horizons et les analyses de sol physico-chimiques.

Des réunions ou rencontres avec les parties prenantes (dont les exploitants agricoles) sont effectuées en préalable de la mise en exploitation pour valider les expertises, le plan d'exploitation et la planification de la remise en état,

### 2ème étape :

#### Appui à la mise en place de prescriptions techniques d'exploitation permettant une remise en état optimale en terres agricoles.

En lien avec les travaux menés au niveau régional (CA AURA et UNICEM) la Chambre d'agriculture de la Drôme élabore avec le carrier un cahier des charges détaillant les modalités de réhabilitation, le suivi de la remise en état et les indemnités potentielles postremise en état.

On distingue les gravières remblayées et celles qui ne sont pas remblayées.

Les travaux de remise en état sont effectués ou financés par le carrier.

La terre végétale doit être traitée à part (décapage et stockage sélectifs).

Les pratiques d'exploitation et de réhabilitation vont être réalisées en limitant au maximum les tassements du sol et du sous-sol.

Une vigilance particulière est apportée sur les aspects d'hydraulique agricole : circulation de l'eau dans le profil (nappe alluviale, drainage, ...) et accès à l'irrigation.

### 3ème étape :

#### Expertise agronomique de la remise en état.

Il s'agit d'évaluer la qualité de la remise en état des sites et les potentialités des sols reconstitués au regard du potentiel initial.

Cette étape débute dès le démarrage de la réhabilitation par une évaluation de la couche support et de la qualité des remblais (nature des matériaux et tassements) et s'étale au fur et à mesure des restitutions de terrains (à chaque fin de phasage).

#### 4ème étape :

**Suivi après remise en état et accompagnement par la Chambre d'agriculture de la Drôme des futurs agriculteurs qui exploiteront les parcelles réhabilitées.**

Il s'agit de vérifier la qualité de la réhabilitation dans le temps et d'engager une remise en culture « en douceur » pour laisser au sol le temps de se stabiliser et permettre une exploitation agricole durable de ces parcelles.

L'accompagnement porte sur les corrections à apporter en cas de problèmes non apparents au moment de l'état des lieux, sur l'aide au choix des cultures et des assolements, sur les techniques culturales et matériels à employer pour la mise en culture les premières années.





# POURQUOI UNE CONVENTION ENTRE LE GROUPE CHEVAL ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME ?

Dans le cadre de la réhabilitation de terrains à destination agricole, le groupe Cheval souhaite aller plus loin en s'engageant dans une démarche volontaire et de qualité. Il entend ainsi adapter au contexte local un mode opératoire de réaménagement agricole avec remblaiement.

Le groupe Cheval, conscient qu'une remise en état agricole de qualité nécessite des compétences solides en agronomie, s'est rapproché de la Chambre d'agriculture de la Drôme, acteur consulaire prépondérant du secteur agricole et rural du département. La Chambre d'agriculture dispose notamment de compétences en agronomie, pédologie et environnement et accompagne les agriculteurs dans leurs projets de développement.

Le groupe Cheval et la Chambre d'agriculture de la Drôme souhaitent formaliser leur volonté de faire progresser les méthodes de réhabilitation de carrières en terres agricoles et la mise en œuvre de bonnes pratiques de réaménagement des terres exploitées en carrière.

**C'est l'objet de la signature de la convention cadre du 5 mai 2023.**







# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
DRÔME



**CHEVAL**  
AMÉNAGEURS  
ENGAGÉS



## CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME

145, avenue Georges Brassens - CS 30418  
26504 Bourg-lès-Valence cedex  
04 75 82 40 00 | [accueil@drome.chambagri.fr](mailto:accueil@drome.chambagri.fr)

Contact Presse  
Adèle PARIOT  
[adele.pariot@drome.chambagri.fr](mailto:adele.pariot@drome.chambagri.fr)  
04.27.24.01.55 | 06.32.75.24.93



## GROUPE CHEVAL GRANULATS

Quartier Mondy - BP 84  
26302 Bourg-de-Péage Cedex  
04 75 72 86 46

Contact Presse  
Anne-Charlotte KUBICKI  
[ac.kubicki@groupecheval.fr](mailto:ac.kubicki@groupecheval.fr)  
06.71.12.30.23

